

2008/8703 - RESILIATION DE LA CONVENTION DE DEPOT DU FONDS
SLAVE JESUITES - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 14 octobre 2002, vous avez approuvé la convention de partenariat entre la Province de France de la Compagnie de Jésus et la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale relative au transfert d'une partie du fonds documentaire de la Bibliothèque du Centre d'Etudes Russes de Meudon, suite à sa fermeture, au sein de la Bibliothèque Municipale de Lyon, l'autre partie étant déposée à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines.

Cette convention répondait à la volonté commune de la Ville de Lyon et de l'ENS-LSH de renforcer le potentiel documentaire de la ville par l'apport d'un ensemble de documents de niveau international, spécialisé dans le domaine slave de niveau international.

Cette convention stipulait que la Bibliothèque Municipale de Lyon, dépositaire du fonds dénommé « bibliothèque slave jésuite en littérature et art » devait, entre autres, en assurer le traitement documentaire et la communication au public.

Or, depuis 2002, l'ENS-LSH a fortement développé ses compétences dans le domaine slave, ainsi que ses capacités de conservation matérielle des collections et il est apparu plus logique aux trois partenaires (Bibliothèque municipale, ENS-LSH et Compagnie de Jésus) de réunir les deux parties du Fonds slave de Meudon.

Des négociations ont donc eu lieu, d'une part, avec l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, qui se déclare prête à prendre en charge la partie hébergée par la Bibliothèque Municipale, ainsi que les frais de transfert vers la bibliothèque Diderot, et d'autre part, avec le Provincial de France de la Compagnie de Jésus favorable au regroupement des deux ensembles au sein de l'ENS-LSH.

La résiliation amiable de la convention peut intervenir si toutes les parties sont d'accord ».

Vu la délibération du 14 octobre 2002 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. La convention du 19 novembre 2002 relative au transfert du fonds documentaire « bibliothèque slave jésuite en littérature et art » à la Ville de Lyon est résiliée d'un commun accord.
2. L'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines (ENS-LSH) prend en charge la totalité du fonds « bibliothèque slave jésuite en littérature et art » déposé à la Bibliothèque Municipale, y compris les frais de transport vers la bibliothèque Diderot à Lyon 7^e.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN